

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
30 juin 2020	7	0	2	3	0

Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 3 : Compte de Gestion de l'année 2019

Le Comité Syndical,

VU l'instruction budgétaire M49

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et suivants ;

DECIDE

- **DE DECIDER** que le Compte de Gestion du Syndicat des Eaux de la Région Messine, dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal Municipal, joint en annexe, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.
- **D'ARRETER** les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget de l'exercice 2019 conformément à l'état II-2 (page 24) joint en annexe.

Le Président du SERM



René DARBOIS